

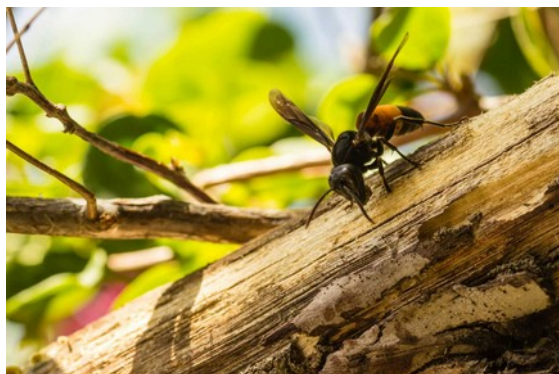
Lutte contre le frelon asiatique

Pourquoi lutter contre les frelons asiatiques ?

Les premiers nids de frelons asiatiques ont été signalés sur le territoire. La prolifération de ces nuisibles a des conséquences à la fois :

- sanitaire : la piqûre du frelon asiatique peut être mortelle
- économique : ils détruisent des ruches ce qui nuit à l'apiculture
- environnemental : ils freinent la pollinisation

Le rôle de la Communauté de communes



La Communauté de communes s'engage à financer la destruction des nids.

Pour signaler un nid, vous devez appeler votre mairie.

Cette dernière pourra identifier et valider le signalement en demandant plus de précisions, et éventuellement en constatant sur place.

Elle prendra contact avec la Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON 35) d'Ille-et-Vilaine.

Attention : la destruction du nid doit être faite par un professionnel

Un technicien de la FGDON 35 interviendra pour la destruction.

La logistique, les formalités et la gestion des coûts se font entre la FGDON 35 et la Communauté de communes.

La FGDON 35 agit aussi bien sur l'espace public que sur les domaines privés. Cette procédure s'applique uniquement pour les frelons asiatiques. Les autres espèces d'insectes ne sont pas concernées.

Qui contacter ?

- Contactez votre Mairie qui fera les démarches,
- Éventuellement, la FGDON 35 au 09 75 53 57 91 ou par mail à secretariat@fgdon35.fr,

Plus d'informations sur le site bretagneportedeloire.fr

Contact presse

- Cindy Gautier, Chargée de mission Environnement
02 99 43 07 43 - environnement@bretagneportedeloire.fr